

un effet terrible sur notre attitude par rapport au gouvernement et par rapport à la Présidence parce qu'on va certainement s'assurer dans l'avenir qu'on ne vous donne pas un pouce parce que, comme on le dit souvent: Chat échaudé craint l'eau froide. Mais, monsieur le Président, ce qui s'est passé aujourd'hui, l'ensemble des députés va avoir l'occasion d'y réfléchir pendant la période de Pâques, et même si Pâques est une période de générosité, je peux vous dire une chose, c'est que les gens ne l'oublieront pas et le retour à la Chambre ne sera certainement pas facile, et celui qui va en souffrir le plus va certainement être le ministre de la Consommation et des Corporations parce que, à jouer comme cela, il ne respecte pas les principes d'équité et de *fair play* et de *give-and-take* que le processus parlementaire devrait nous permettre de suivre. Et ces principes-là, monsieur le Président, quand on y déroge, on paie toujours le prix. Et le ministre de la Consommation et des Corporations a déjà payé amèrement le prix au niveau de l'ensemble de la population, et on va certainement lui rendre la tâche plus difficile parce que si c'est sa manière de procéder, monsieur le Président, on peut certainement jouer les mêmes instruments qu'il veut jouer, et s'il veut abuser des règlements, monsieur le Président, ça peut être un petit jeu qui se joue à deux.

Par conséquent, monsieur le Président, je vous invite à réfléchir et à nous aider à reprendre une image d'équité dans cette Chambre parce que je vous avoue que les actions d'aujourd'hui n'ont certainement pas pour effet de nous faire nous sentir à l'aise, confortables et traités équitablement dans cette Chambre.

[Traduction]

M. Riis: Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de contribuer beaucoup à ce débat aujourd'hui et je me contenterai, en guise d'introduction à quelques remarques, de rappeler que les règles de toute institution, ou tout règlement, n'ont de valeur que pour autant que les intéressés les respectent. Si les gens décident de ne pas les suivre et d'avoir recours à d'autres règles de conduite, alors nous ne pourrions pas agir comme nous le devrions dans une situation donnée.

• (1700)

Je vous renvoie au Commentaire 81 de la cinquième édition du *Beauchesne*, sous la rubrique *Prise en considération de la question de privilège*. Immédiatement avant 16 heures aujourd'hui, en raison d'un problème très sérieux dont nous avons parlé plus tôt en caucus, j'ai soulevé la question de privilège. Voici ce que dit le Commentaire 81 du *Beauchesne*:

La question de privilège, de par sa nature même, a une importance telle qu'on peut la poser en toute circonstance. L'article 17 du Règlement dispose qu'elle aura priorité sur tous les autres travaux de la Chambre.

J'ai la chance de siéger aux premières loges et ma voix porte loin. Quand j'ai essayé d'intervenir aujourd'hui, on n'en a tenu aucun compte. Je sais très bien ce qu'est la question de privilège et quand on peut la soulever. J'ai du mal à comprendre les décisions prises aujourd'hui. Je les respecte, mais il me semble évident qu'on devrait pouvoir soulever la question de privilège en tout temps selon la cinquième édition du *Beauchesne*.

M. le Président: En guise de commentaire simplement, je tiens à ce que le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) sache que je l'ai écouté très attentivement car je sais que c'est un député très respecté à la Chambre. Je ne veux pas rendre de

Attribution de temps

décision maintenant, mais simplement rappeler que nous procédons généralement par préavis en ce qui concerne la question de privilège à moins qu'elle ne soit soulevée sur-le-champ pendant le cours des délibérations. Je vais cependant me prononcer sur toutes ces questions quand je rendrai ma décision.

Je ferais remarquer à la Chambre que certaines choses n'ont pas été signalées au sujet du fait que certains députés ont voté ou non tout à l'heure. Quelqu'un voudra peut-être avertir ces députés que je serais heureux de les entendre. Entre temps, j'entendrai les députés qui veulent parler du rappel au Règlement.

M. Della Noce: Monsieur le Président, je veux parler du même rappel au Règlement. Je ne veux pas participer au débat, mais je voudrais commenter une remarque désobligeante faite par mon collègue, le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) qui a dit: «A quoi peut-on s'attendre de la part d'un vendeur d'automobiles usagées?» Je vends des autos usagées depuis 20 ans, monsieur le Président, et je n'aurais pas pu servir mes concitoyens plus honnêtement que je l'ai fait. J'étais si honnête que je possède encore tous mes cheveux, que mes clients ne se sont jamais plaints et que ma famille est bien élevée. Je suis fier qu'il y ait des vendeurs d'automobiles à la Chambre et je pense que c'est un métier honnête. Tout le monde possède une voiture. Il y a plus de 22 000 vendeurs d'autos usagées au Canada dont plusieurs dans ma circonscription et cette remarque les insultera. Je suis moi-même insulté et je suis certain que mon collègue, le vice-premier ministre (M. Mazankowski) l'est aussi.

[Français]

Monsieur le Président, ma santé ne me permet pas d'argumenter avec ce député du Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) que j'ai trouvé d'une des plus basses classes existant à la Chambre aujourd'hui en donnant une...

[Traduction]

M. le Président: Les députés ont invoqué le Règlement après un incident au cours duquel les esprits se sont échauffés. J'ai remarqué que, conformément au vœu de la présidence, les députés se sont limités de plus en plus à la question que je dois juger. Je demanderais au député de Duvernay (M. Della Noce) de s'en tenir à ce qu'il a dit. Il a dit avec sincérité et en connaissance de cause que les vendeurs d'automobiles sont des citoyens respectables. Je crois que ça suffit.

Je pourrais ajouter que les avocats font l'objet depuis des siècles de commentaires plus ou moins désobligeants. Ils sont habitués d'être la cible des écrivains, des comiques, des hommes politiques parfois, ainsi que de leurs clients et du public. Shakespeare en était bien conscient quand il a écrit dans une de ses pièces: «Commençons par pendre tous les avocats».

Peut-être ne puis-je me porter à la défense des avocats, mais je puis me porter à celle des vendeurs d'automobiles. Je vois qu'on s'échange des marques de politesse en l'occurrence, et je demanderais à tous les députés de s'adresser les uns aux autres avec toute la politesse dont nous sommes capables. Le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) veut peut-être dire quelque chose qui sera utile, je l'espère.